

Rapport d'activité 2025



Centre national
de la musique

Sommaire

	08		29
03		22	
04			
06			

Édito

2025 marque une étape importante dans l'histoire du Centre national de la musique. Alors que les douze premiers mois de mon mandat à sa présidence s'achèvent, je mesure le chemin parcouru et l'ampleur des défis relevés collectivement. Ce rapport d'activité témoigne d'une année riche en dialogue et en actions au service de la musique et des variétés.

Notre mission est claire : soutenir la création dans toute sa diversité, la rendre accessible au plus grand nombre et accompagner les professionnelles et professionnels du secteur. En 2025, nous avons agi avec détermination pour renforcer la cohésion d'un écosystème foisonnant et complexe, où cohabitent artistes émergents et reconnus, producteurs et diffuseurs de spectacles, entreprises culturelles, salles de spectacles, festivals, entreprises de production, d'édition et de distribution de phonogrammes ainsi que studios d'enregistrement et fabricants de supports, plateformes de diffusion, structures de formation, et des millions de passionnées et passionnés.

La France Music Week a incarné cette vision rassembleuse. Cet événement majeur a réuni l'ensemble des acteurs autour d'échanges constructifs et a mis en lumière l'extraordinaire vitalité de la création française. Il a été un véritable catalyseur, démontrant que le dialogue et la collaboration sont les moteurs indispensables à notre rayonnement collectif.

Parallèlement, nous avons engagé un travail de fond essentiel sur les équilibres financiers du CNM. Bien que complexe, cette remise à plat était cruciale pour garantir une répartition plus juste, lisible et efficace des ressources. Cette démarche exigeante pose les bases d'un système où chaque talent, chaque projet sont reconnus et soutenus équitablement.

La concertation menée sur l'évolution de la gouvernance du CNM a également constitué un moment clé de réflexion collaborative. Aujourd'hui, nous disposons de fondations solides pour construire ensemble l'avenir du CNM, dans un esprit de transparence et de responsabilité partagée.

Jean-Baptiste Gourdin
Président du Centre national de la musique

En 2025, nos actions ont irrigué tous les territoires et tous les publics : soutien à la création et à la production, accompagnement des professionnels dans leur transition numérique, aide à l'export, soutien aux lieux de diffusion... Les pages qui suivent détaillent l'ensemble de ces interventions et leurs impacts concrets.

L'année 2026 s'annonce décisive. Elle sera celle de la métamorphose et de l'innovation, guidée par les orientations définies en 2025.

Les défis sont nombreux : adaptation aux mutations technologiques, renouvellement des modèles économiques, rayonnement international de nos artistes, transmission aux nouvelles générations, préservation de la diversité créative.

Pour le CNM, 2026 devra aussi être l'année de la consolidation de son modèle de financement, bridé par les plafonds des taxes affectées, et de la clarification de son champ d'action. Ces deux chantiers structurants conditionneront notre aptitude à accompagner durablement la filière et à répondre avec efficacité à ses besoins fondamentaux.

Face à ces enjeux, notre force réside dans notre capacité à agir à l'unisson. La musique et les variétés rassemblent, inspirent, transforment. Elles sont un bien commun qui mérite un engagement sans faille de la part de toutes celles et de tous ceux qui les font vivre.

Je remercie chaleureusement les équipes du CNM, les membres de nos instances de gouvernance, et l'ensemble des professionnelles et professionnels pour leur mobilisation exemplaire. Nous bâtissons de concert une filière française forte, solidaire et tournée vers l'avenir.

Chiffres clés

AIDES FINANCIÈRES

35

programmes d'aides nationales et internationales

109

réunions de commissions

126

groupes de travail, dont les réunions préparatoires aux contrats de filière

Le CNM **publie** chaque année l'ensemble des structures qui ont fait l'objet d'aides financières de la part de ses différentes commissions (hors droit de tirage et aides octroyées à des personnes physiques).

719

membres de commissions nationales et régionales

1 875

rendez-vous avec des porteurs et porteuses de projets

3 670

dossiers soutenus soit 65,4 M€, hors droit de tirage

4 694

dossiers soutenus soit 95,5 M€, avec droit de tirage

TERRITOIRES

ACTION INTERNATIONALE

Plus de

35

opérations dans **34** pays et **5** continents

Plus de

182

artistes **et** professionnels français et internationaux valorisés et connectés entre eux

700

ACTION TERRITORIALE

7

contrats de filières Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Normandie, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire, La Réunion

18

collectivités territoriales signataires

15

directions régionales déconcentrées du ministère de la Culture (DRAC, DAC, MAC et DDCJS)

et

4

conventions territoriales Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Ville de Paris, Clermont Auvergne Métropole

1

fonds Outre-mer dédié aux projets en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie

12

réseaux régionaux de musiques actuelles, traditionnelles ou jazz parties prenantes des contractualisations territoriales

3

dispositifs de mentorat et de transfert de savoir-faire de pair-à-pair

EUROPE

1

programme de montée en compétence, au sein du projet de coopération européenne **Let The Music Play Games**

1

workshop dédié à Jazz sous les pommiers avec le Relais Culture Europe et la Région Normandie

Plus de

30

rendez-vous personnalisés autour de projets et de financements européens

1

semestre européen en région Normandie avec NORMA Normandie musiques actuelles

Chiffres clés

64,2 M€

de taxe sur les spectacles vivants musicaux et de variétés dont **53 M€** disponibles (**11,2 M€** écartés)

+15%

18 M€

de taxe sur le streaming musical gratuit et payant

+74%

6 266

agréments de crédits d'impôt musicaux instruits

+5,7%

6 215

demandes d'affiliation validées

630

rendez-vous de conseil délivrés – structuration, innovation, production phonographique, édition musicale, musique à l'image, etc.

96/100

index égalité professionnelle femmes-hommes

FORMATIONS

123

sessions de formation dispensées

90 %

de taux de satisfaction moyen

1 139

stagiaires formés

sur

11

lieux d'intervention

570 k€

de chiffre d'affaires global

+7,3%

hors activité internationale

ÉDITIONS

75 600 €

de chiffre d'affaires

+15%

3 348

exemplaires vendus

+16%

4

nouvelles publications aux Éditions du CNM

dont

2 dans la collection « Métiers de la musique » (réédition de *La sécurité et la sûreté des lieux de spectacles* et de *L'édition musicale*)

Le lancement de la nouvelle collection « Répertoires », avec la sortie de *L'industrie musicale en France (1850-2000)*

Une première coédition avec la parution de *L'instrument-monde, une histoire globale de la musique* en octobre 2025 avec Flammarion et les Éditions de la Philharmonie.

Dates clés

Janvier

- **6 janvier**
Mise en production de la nouvelle version de la plateforme d'emploi CNMwork.
- **29 janvier**
Signature de la convention de partenariat entre le CNM et l'Afdas visant à renforcer l'accompagnement des professionnelles et professionnels de la musique et des variétés tout au long de leur carrière.

Février

- **10 et 20 février**
Nominations de Jean-Baptiste Gourdin, président du CNM, et de Bérénice Ravache, directrice générale déléguée.

Mars

- **11 mars 2025**
Signature de la convention de partenariat entre le CNM et l'Ircam en présence de la ministre de la Culture, visant à intégrer les technologies et savoir-faire de l'institut dans l'environnement de travail des artistes de la musique.
- **27 mars**
Assises de l'égalité et de l'inclusion (Dijon, La Vapeur)
Après deux éditions en 2021 et 2023, ce rendez-vous organisé par le CNM élargit les thématiques abordées à la lutte contre les discriminations.

Avril

- **1^{er} avril**
Entrée en vigueur des nouveaux critères de mobilisation du droit de tirage au spectacle vivant (dont le taux est désormais fixé à 60 % du produit de la taxe) en application de la réforme des aides adoptée fin 2024.
- **15 avril**
Début des échanges de coopération fiscale sur la taxe streaming, entre les équipes expertes du CNM et les services compétents de la DGFIP du recouvrement et du contrôle, pour s'assurer de sa complète mise en œuvre.

Mai

- **14 mai**
Rencontres de l'innovation et des transitions dans la musique (RITM), en partenariat avec l'Opéra national de Bordeaux.

Dates clés

Juin

5 juin

Avenant au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028 du CNM, pour insérer de nouveaux indicateurs relatifs aux aides financières suite à la réforme des aides.

14-21 juin

Organisation de la France Music Week, destinée à faire rayonner les talents et le savoir-faire français de l'ensemble de la filière musicale auprès de grands acteurs internationaux.

17 juin

Remise des prix de l'innovation 2025 à Zorba, B-Live, MECAoctet et Mewo.

Juillet

9 juillet

Signature de la convention de partenariat entre le CNM et le CNSMDP dans le cadre des Rencontres nationales Accord Majeur à Aix-en-Provence, pour accompagner les jeunes artistes dans leur compréhension des enjeux professionnels liés à leur futur métier.

17 juillet

Début de la concertation sur la gouvernance, menée tout au long du second semestre avec les professionnelles et professionnels pour déterminer les scénarios d'évolution des instances du CNM dans leur composition et leur fonctionnement.

Septembre

15 septembre

Accord préélectoral pour les élections professionnelles des membres du CSE (organisées du 3 au 5 novembre 2025), entre la direction et les représentants syndicaux des personnes salariées, avec la mise en place d'un collège unique (agents de maîtrise et cadres).

10 octobre

Séminaire des équipes du CNM sur la thématique de l'éthique professionnelle et des valeurs communes.

Novembre

6 novembre

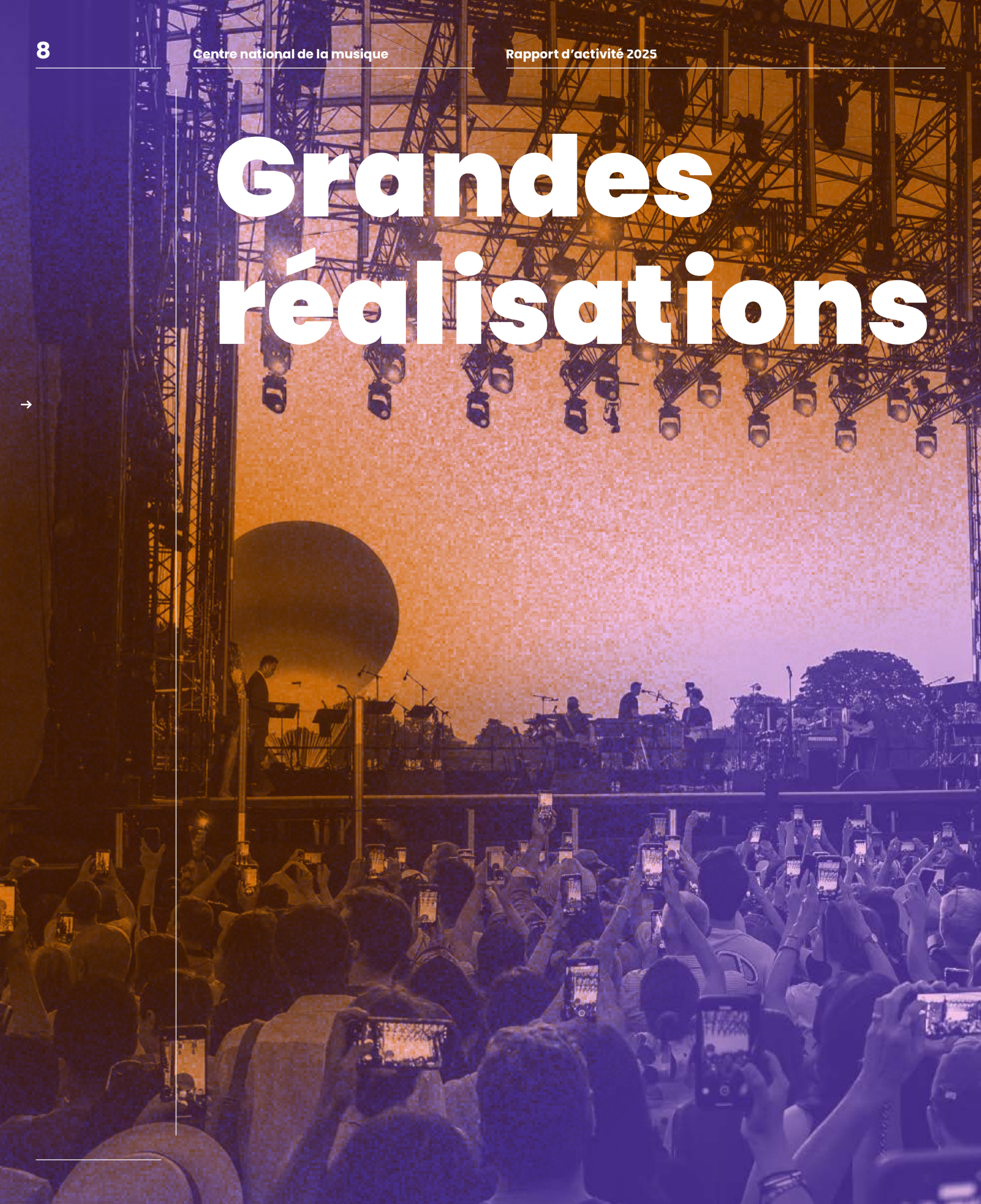
Accord signé sur la négociation annuelle obligatoire (NAO) entre la direction du CNM et les représentants syndicaux des personnes salariées.

6 novembre

Lancement de la collection « Répertoires » avec la sortie de son premier opus, *L'industrie musicale en France (1850-2000). Une histoire technique, économique et culturelle de l'enregistrement sonore*, de Marc Kaiser.

Octobre

Grandes réalisations



La France Music Week, qui s'est déroulée du 16 au 21 juin 2025, est née de la volonté du président de la République de replacer la France sur la carte de la musique mondiale et de valoriser la création artistique française. La coordination générale de cette séquence a été confiée par la ministre de la Culture au CNM. Un programme dense de rencontres à destination de celles et ceux qui font la musique en France et partout dans le monde.

La France Music Week, un événement d'envergure internationale

Sessions artistiques, conférences, rendez-vous, tables rondes : la filière musicale française a accueilli artistes, professionnelles et professionnels de tous les continents pour une semaine de réflexion sur le futur de l'industrie musicale.

Au programme :

- **Résidence de cocréation internationale autour de la francophonie**, au cœur de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, réunissant 12 artistes (6 français et 6 internationaux), sous le marrainage de Barbara Pravi et en partenariat avec YouTube ;
- **Innovation and Tech Day** : un panorama de l'innovation dans la musique sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la création à la diffusion ;
- **International Exchange Days** : deux jours de showcases et d'échanges réunissant 200 professionnelles et professionnels des filières française et internationale à la Maison de la radio et de la musique ;
- **France Music Week Summit** : un sommet international inédit réunissant les leaders qui façonnent l'industrie musicale mondiale. Depuis l'emblématique Palais Garnier - Opéra national de Paris, l'événement a mis en lumière les grandes dynamiques de la filière, ses nouveaux axes de croissance, et ses opportunités d'avenir. La France Music Week s'est conclue dans les jardins de l'Élysée, avec un discours engagé du président de la République en faveur du développement de la filière musicale française.

UNE GRANDE MANIFESTATION POPULAIRE, DES ÉVÉNEMENTS DANS TOUTE LA FRANCE

Sur l'ensemble des supports de diffusion, près de 30 000 spectateurs et spectatrices et 71 millions de personnes ont découvert des artistes de toutes les esthétiques, avec :

- Des scènes France Music Week rap, classique, musiques actuelles, jazz et électro dans la capitale, en partenariat avec la Gaîté lyrique, l'Adami, le prix Joséphine, Paris Jazz Club, Grünt, la Fédérapp et Bakery Sessions ;
- Une cinquantaine de manifestations labellisées partout en France ;
- Un grand concert de clôture de la France Music Week dans les jardins du Louvre lors de la Fête de la musique, retransmis en direct sur France Télévisions et Radio France.

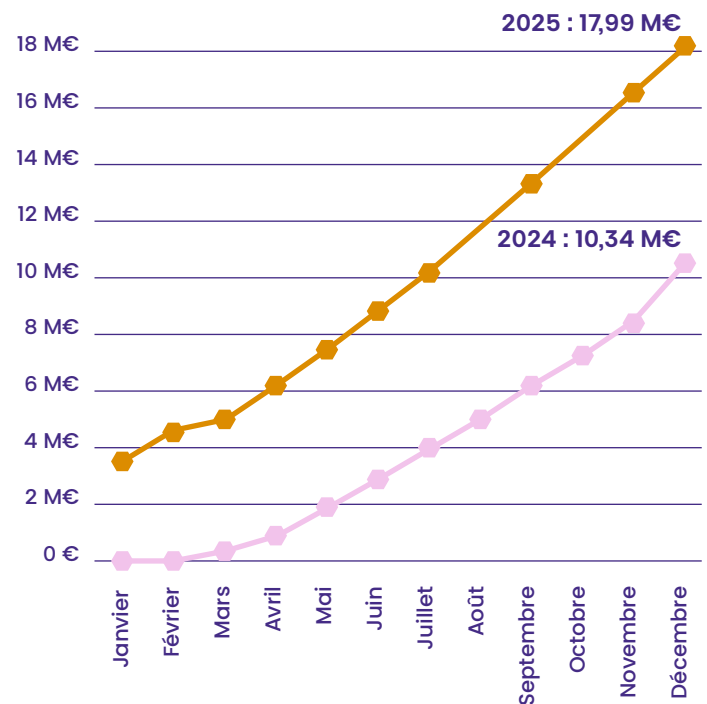
Taxe sur le streaming musical : une première année de pleine application

La taxe sur le streaming musical gratuit et payant (TSM) est **mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2024**. Son produit est affecté et reversé mensuellement au CNM, dans la limite d'un plafond annuel de 18 M€, porté à 21 M€ en 2026. Compte tenu de sa dynamique, le plafond de la TSM, de même que pour **la taxe sur les spectacles vivants (TSV)**, empêche ces taxes affectées de jouer pleinement leur rôle de mécanisme de redistribution vertueux.

La TSM complète désormais le financement des aides du CNM, et s'ajoute à la TSV. À l'instar de cette dernière, la TSM repose sur une mutualisation en amont d'une part des gains économiques (1,2 % du chiffre d'affaires) tirés de l'exploitation de la musique. En aval, c'est une redistribution stratégique vouée à soutenir, dans l'intérêt général, les investissements dans la création, l'édition, la production et la diffusion musicale en France et à l'international.

2025 est la 1^{re} année complète d'application de la taxe streaming, compte tenu des prérequis techniques mis en œuvre tout au long de 2024 (modalités de déclaration par les entreprises au 1^{er} trimestre 2024 et instruction fiscale en décembre 2024). Le rendement a atteint 17,99 M€ en 2025, en nette hausse par rapport à 2024 (10,34 M€), grâce à la dynamique des marchés du streaming musical gratuit et payant, et à un meilleur recouvrement par la DGFIP.

Perception de la taxe streaming, reversée au CNM



La TSV est recouvrée par la DGFIP qui la reverse mensuellement au CNM, nette de frais de gestion perçus par la DGFIP (4 % en 2024-2025 / 2,5 % à/c de 2026). Les versements ont commencé en mars 2024, le temps de mettre en place les modalités déclaratives pour les redevables. Le CNM a perçu en janvier 2025 une importante régularisation au titre de 2024 déclarée par un redevable en décembre 2024.



Une amélioration du recouvrement de la taxe sur le streaming musical (TSM).

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE LE CNM ET LA DGFIP

La coopération entre le CNM et les équipes de la DGFIP, en charge du recouvrement et du contrôle de cette taxe, a été consolidée grâce à la possibilité donnée au CNM par le législateur de recevoir des services fiscaux des renseignements détaillés sur les sommes déclarées par les entreprises, en levant l'obligation de secret fiscal de la DGFIP.

Grâce à ce dispositif et à la connaissance qu'a le CNM du secteur du streaming musical, celui-ci a pu communiquer en retour à la DGFIP son analyse précise des informations et données d'assiette, permettant ainsi d'identifier des axes de contrôles à privilégier pour l'administration fiscale.

Plusieurs réunions techniques entre la DGFIP et le CNM devraient **déboucher sur des contrôles approfondis dans les prochains mois.**

LE SOUTIEN À LA FILIÈRE EST LIMITÉ PAR LES PLAFONDS DES DEUX TAXES AFFECTÉES

Le rendement des taxes et les diligences de contrôle effectuées par la DGFIP vont entraîner un dépassement du plafond de la TSM dès 2026-2027. En parallèle, des régularisations importantes et des écrêtements de plusieurs millions d'euros auront probablement lieu, s'ajoutant à ceux de la TSV, si ces plafonds restent en l'état.

Les dispositions de la TSM sont prévues à l'article 1609 *sexdecies C* du Code général des impôts (CGI) relatif à la « taxe sur les locations en France de phonogrammes musicaux et de vidéomusiques destinés à l'usage privé du public dans le cadre d'une mise à disposition à la demande sur les réseaux en ligne ».

2025 est l'année d'une réforme structurelle de la politique d'intervention du CNM, plus efficace et incitative, qui porte une ambition inédite en matière de transformation et d'accompagnement, au plus près des enjeux de la filière.

Réforme des aides : impulser les transitions

COMPTE AUTO-PHONO : UN NOUVEAU DISPOSITIF

Le CNM dispose désormais d'un outil adapté à la réalité de la production phonographique, avec :

- La création d'un dispositif automatique pour les structures justifiant d'un volume de production de 70 k€ en moyenne sur les deux années précédentes ;
- Une majoration de 10 % conditionnée au respect de critères de transformation (transition écologique, égalité femmes-hommes, qualité de vie et conditions de travail).

75 structures ont généré un compte d'aide, dont 6 spécialisées dans les musiques classiques et contemporaines, 3 dans les esthétiques mixtes, et 66 dans les musiques actuelles. Au total, 210 enregistrements et 84 clips ont été soutenus.

AIDE AU PARCOURS : ÉCRITURE ET COMPOSITION

Depuis l'automne, une aide au parcours est directement accordée aux artistes dans un moment charnière de leur parcours. Ce format hybride combine formation et aide de 20 000 €. 35 artistes-auteurs et autrices des musiques actuelles, contemporaines et de l'humour ont été accompagnés.

DES CRITÈRES BONIFIANTS EN FAVEUR DES TRANSITIONS

De nouveaux critères complètent l'action du CNM, dans le prolongement de ses dispositifs d'accompagnement. Actifs dans 14 programmes, ces critères accordent 5 à 10 % de financement supplémentaire — par exemple, lorsqu'une personne en minorité de genre est affectée à un poste clé (réalisation, ingénierie du son, etc.).

Côté transition écologique, les investissements en alimentation durable ou en mobilité douce sont observés.

Ainsi, les « bonus » égalité femmes-hommes ont représenté 485 k€, et ceux consacrés à la transition écologique 207 k€. À ces chiffres s'ajoutent les critères de transformation non différenciés du compte auto-phono et des aides à l'international, pour 394 k€. L'ensemble atteint 1,1 M€.

Réforme du droit de tirage spectacle vivant

La taxe sur les spectacles vivants musicaux et de variétés finance le droit de tirage et les aides sélectives. Dès 2025, 60 % de la taxe acquittée par les redevables alimente un compte entrepreneur, destiné à être réinvesti dans de nouvelles productions.

Le nombre total de demandes est en très légère diminution (1 048 en 2025 vs 1 191 en 2024), et les montants mobilisés sont similaires (30,04 M€ vs 31,7 M€).

60 % des demandes de mobilisation ont eu lieu au 1^{er} trimestre, alors que les critères n'étaient applicables qu'au 1^{er} avril. Le nombre de dossiers déposés de mai à décembre a progressivement augmenté, et émanait majoritairement des associations (37,2 %) et des sociétés commerciales (51 %). Ces dernières sont attributaires de 85,9 % du montant total versé.

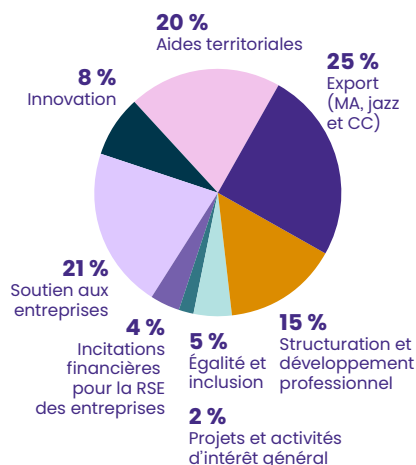
2026, 1^{re} année de pleine application des nouveaux critères (changement du taux qui passe de 65 % à 60 % de la taxe et nouveaux critères liés aux transitions), permettra d'affiner l'analyse des données.

Avec une vigilance et un accompagnement dédié aux transformations majeures dont s'empare le secteur, les missions du CNM s'incarnent tout particulièrement au sein de ces soutiens spécifiques accessibles à tous les métiers et esthétiques. Ainsi, 19,6 M€ d'aides ont été versés pour accompagner 1 260 structures et/ou projets.

Des aides transversales ambitieuses et incitatives

Ces aides sont activables par les demandeurs et demandeuses à un moment spécifique de leur parcours ou par des structures dont l'objet même est la coopération, la mutualisation, ou la mise en valeur des projets de la filière. Elles sont complémentaires au soutien financier dédié à l'édition, à la production phonographique ou de spectacles, et à la diffusion (lieux, festivals).

Structuration et développement professionnel : pour les réseaux et associations qui contribuent à l'organisation du secteur, aux salons et événements professionnels, ainsi qu'aux dispositifs d'accompagnement destinés aux artistes émergents.



Répartition des montants accordés entre les différentes typologies d'aides dites transversales

Transition écologique, égalité femmes-hommes, inclusion, prévention des violences et des discriminations : pour les projets d'intérêt général structurants et à portée collective.

Aides aux entreprises

- **Développement économique** : pour les prises de risque liées au développement et à la diversification d'activité, et/ou au repositionnement stratégique.
- **Restructuration économique** : pour les structures en situation de fragilité économique qui présentent des mesures garantissant leur restructuration et des perspectives d'activité engageantes, afin de rétablir leur viabilité à moyen et long terme.

Innovation : évolution en 2025, en fonction de la maturité du projet et du niveau de structuration de l'entreprise

- **Amorçage** : pour la réalisation d'études, de diagnostics, de preuves de concept, afin de tester la faisabilité, la viabilité d'un projet ou d'un produit innovant.
- **Accélération** : pour les entreprises justifiant d'un poste en CDI depuis plus de 6 mois, pour le développement à des fins applicatives de projets d'innovation d'usage, technologique, technique ou de services, de nature à créer de la valeur au bénéfice des acteurs œuvrant dans le champ du CNM.

Aide aux projets de développement international musiques actuelles, jazz et musiques classiques

- Programme 1 : pour des actions ponctuelles.
- Programme 2 : pour des projets ambitieux de développement.
- Mobilité individuelle : dans le cadre de salons professionnels à l'international.

En pratique

Le CNM, via la commission Innovation, a choisi d'accompagner la structure Claimy, qui développe un outil de gestion de droits musicaux. L'entreprise a ainsi pu déployer de nouvelles fonctionnalités de son IA : estimation de droits à percevoir, détection d'anomalies dans les perceptions, valorisation de catalogue et détection d'audio modifié afin d'identifier des reprises, remixes et *speed-up*, live notamment. Le CNM contribue ainsi à une meilleure rémunération des créateurs et de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour plus d'informations sur les aides territoriales, voir p. 19.

En 2025, le CNM a prolongé son engagement en faveur des lieux *via* ses dispositifs d'aide à la diffusion, à la création et à l'équipement de salles. 2025 est également l'année où le plan de transition des lieux, engagé depuis 2023 et doté de 30 M€, a illustré pleinement son rôle de soutien aux investissements durables et de modernisation de ces lieux.

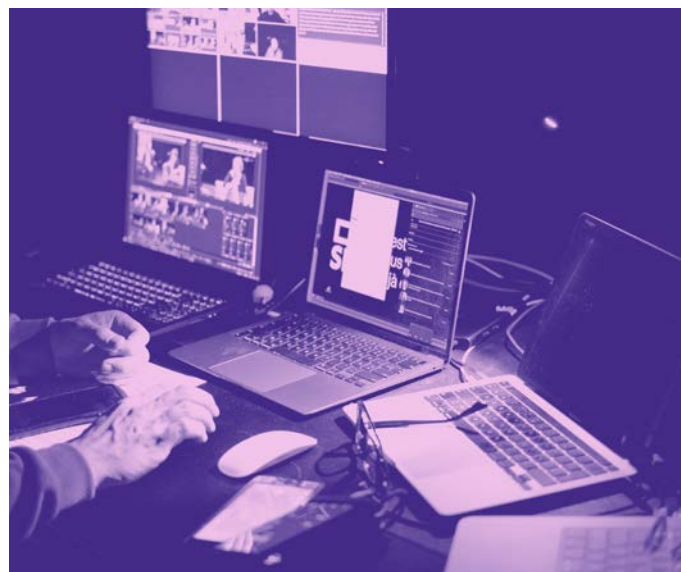
Encourager la création et la transition des lieux

AIDE À LA DIFFUSION, À LA CRÉATION ET À L'ÉQUIPEMENT DE SALLES

Parmi ces projets figure la construction d'une nouvelle salle de 500 places, la Lune des pirates à Amiens. Ce lieu, qui intègre également deux studios de répétition, ouvrira fin 2026.

Du côté de Digne-les-Bains, le projet TOP vise à transformer un ancien cinéma en un espace modulable de 350 à 900 places, sur un territoire peu équipé en salles de diffusion.

Ces deux initiatives se distinguent par leur ancrage territorial marqué, alliant diffusion et soutien fort à la création aux actions d'éducation artistique et culturelle.



SUR 448 DEMANDES

246

lieux ont bénéficié d'une aide à la diffusion

à hauteur de

4,5 M€

89

projets d'équipement ou de mise en conformité ont été soutenus

à hauteur de

2,17 M€

7

projets de création de salles ont également été accompagnés

à hauteur de

682 200 €




UN DÉPLOIEMENT DU PLAN D'AIDE À LA TRANSITION DES LIEUX

Ce fonds vise à transformer durablement les lieux, salles et festivals en agissant sur cinq axes :

- la réduction de l'empreinte environnementale ;
- l'amélioration de la sûreté et des conditions sanitaires ;
- la gestion sonore responsable ;
- l'innovation pour l'expérience du public et des artistes ;
- l'optimisation des conditions de travail.

Cette vision à long terme permet aux structures d'intégrer les enjeux actuels tout en garantissant leur pérennité.

Le plan de transition des lieux, structuré en deux phases (diagnostic et investissement), a aidé 17 projets de phase 1 et 35 de phase 2, confirmant ainsi l'identification et la prise en compte du dispositif auprès des exploitants et des propriétaires de lieux.

Les données du CNM actualisées sur l'ensemble des structures qui ont fait l'objet d'aides financières de la part de ses différentes commissions (hors droit de tirage et aides octroyées à des personnes physiques) peuvent être téléchargées  au format Excel sur le site Internet de l'établissement.

En pratique

Le CNM a aidé la commune de Saint-Lô, propriétaire de la salle Le Normandy, qui devait mobiliser 10 M€ au total dans la réhabilitation du bâtiment et la création d'une extension. L'association exploitante Écran sonique a également été accompagnée dans ses investissements en équipements, notamment sur l'éclairage LED et l'accessibilité universelle.

Au total, le CNM a financé 782 384 €, en complément des aides accordées par les collectivités locales, l'État et l'Europe. Ce projet ambitieux concerne l'un des rares édifices historiques préservés dans la ville, en grande partie détruite par la guerre.

17

projets aidés
en phase de
diagnostic

35

projets aidés
en phase
d'investissement

Montant engagé
pour le plan d'aide
à la transition des lieux
en 2025 :

12,7 M€

Malgré une fréquentation solide, le modèle économique des festivals reste fragile, car menacé par des coûts croissants et une diminution des recettes. À travers des études et enquêtes auprès des acteurs de la filière, le CNM met en œuvre une politique d'observation permettant de suivre l'évolution de la santé économique des acteurs du spectacle vivant et du monde festivalier en particulier.

Situation économique des festivals en France : l'effet ciseau s'installe

Recettes
de billetterie

plus de

1,5 Md€

LES CHIFFRES CLÉS

L'année 2025 a marqué la publication de la [nouvelle édition de l'étude annuelle sur la diffusion du spectacle vivant de musique et de variétés en France](#). Réalisée depuis plus de vingt ans, cette étude reste un outil de référence pour analyser la situation des acteurs du secteur.

Selon les données de 2024, les recettes de billetterie ont dépassé 1,5 Md€, affichant une croissance globale plus modérée qu'en 2023, notamment portée par les concerts liés aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Les recettes hors taxe de billetterie des festivals ont atteint 313 M€ en 2024, mais l'année a connu un ralentissement (- 0,4 % par rapport à 2023), en raison de la diminution du nombre de festivals payants (1356 ; - 5 %) et de représentations payantes (7849 ; - 17 %). La fréquentation a également reculé à 8,6 millions de spectateurs (- 5 %). L'augmentation des capacités d'accueil ou, *a minima*, de la fréquentation des festivals ainsi que la hausse du prix moyen du billet (+ 5 %, soit 40 € en moyenne) a limité la baisse des recettes.

Une analyse approfondie de l'économie des festivals en 2024, basée sur un panel de plus de 100 festivals soutenus par le CNM, a confirmé la persistance de l'effet ciseau : les coûts supportés par ces acteurs augmentent plus vite que les recettes. Deux festivals sur trois ont clôturé avec un déficit, dont le montant moyen a progressé de 73 %, atteignant - 115 675 €.

Les charges ont augmenté de 6 % en moyenne, tandis que les produits n'ont progressé que de 4 %. Les dépenses techniques ont crû de 6 %, tirées par les prestations (+ 30 %), et les coûts artistiques (25 % du budget total) ont grimpé de 9 %.

Les ressources propres ont progressé de 3 %, les partenariats et mécénats de 11 %, et les subventions de 5 %. La billetterie, représentant 44 % des produits, a augmenté de 4 %, tandis que les recettes de bar et restauration (15 % des produits) n'ont crû que de 1 %. Les aides du CNM ont augmenté de 13 %, contre une hausse de 5 % pour celles des collectivités territoriales.



Parmi les festivals analysés, dont le budget moyen s'élève à 1,6 M€, 68 % étaient déficitaires alors qu'ils affichaient un taux de remplissage supérieur à 90 %.

En parallèle, les coûts augmentent : dépenses artistiques et techniques en hausse pour près de 50 % des festivals, sécurité (pour 40 % des festivals de musiques actuelles), assurances (pour 35 % des festivals).

Face à cela, l'évolution des recettes est plus contrastée. Bien que les subventions des collectivités territoriales soient majoritairement stables, un quart des festivals note une baisse des aides régionales et un tiers des aides départementales. À l'issue de leur édition 2025, 34 % des festivals déclarent un déficit supérieur à 5 % malgré un taux de remplissage moyen de 78 %. L'équilibre est atteint pour 41 % d'entre eux et 25 % sont bénéficiaires.

Plus de 8 festivals sur 10 déclarent que leur prochaine édition pourra se tenir, mais jusqu'à 16 % des festivals de musiques actuelles ne peuvent pas encore l'affirmer.

LES PREMIÈRES INDICATIONS POUR 2025

Une étude menée par le CNM et le ministère de la Culture, en partenariat avec Ekhoscènes, France Festivals et le Syndicat des musiques actuelles (SMA), a analysé la situation de 947 festivals de musique et d'humour organisés de janvier à août 2025.

79 % d'entre eux déclarent des difficultés, principalement financières. Les aléas climatiques ont touché 36 % des événements (+ 2 %), et 8 % des festivals n'ont pas pu se tenir, surtout pour des raisons budgétaires. Malgré cela, 71 % ont maintenu leur capacité d'accueil (8 707 spectateurs en moyenne), avec un taux de remplissage moyen de 80 %, et 36 % dépassant 90 %.

79 %

des festivals de musique et d'humour déclarent des difficultés financières

Après avoir exploré les questions relatives à l'intégration de l'intelligence artificielle dans la filière musicale, notamment *via* des articles publiés par le CNMLab, le CNM a réalisé une première étude d'état des lieux et de prospective des impacts de l'IA. Ces travaux, menés avec BearingPoint, ont été présentés lors de l'Innovation and Tech Day durant la France Music Week en juin 2025.

IA et musique : panorama des enjeux pour la filière

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR, SOUS RÉSERVE D'UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE ET CONTRÔLÉE

📄 Étude sur l'IA dans la filière musicale. État des lieux et perspectives du déploiement de l'intelligence artificielle dans la filière et analyse des impacts pressentis sur ses métiers

C'est en somme la conclusion de cette étude : l'IA représente une **opportunité majeure** pour renforcer la créativité, l'efficacité et l'attractivité du secteur. Pour autant, l'usage de cette technologie nécessite une **intégration contrôlée**, une **coordination sectorielle** et un **encadrement éthique et juridique** garantissant l'effectivité des normes actuelles (droit d'auteur et droits voisins), afin de protéger l'inventivité et la diversité culturelle, d'assurer la transparence algorithmique et de maîtriser l'impact environnemental de l'IA.

Fondée sur une recherche documentaire et une trentaine d'entretiens réalisés au premier semestre 2025, cette analyse détaille une cinquantaine de cas d'usage qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière musicale et identifie de nombreux débouchés tout en soulignant des défis structurants.

Une adoption encore inégale

La maturité technologique varie fortement selon les organisations. Parmi les freins identifiés :

- Les ressources et les compétences sont inégales pour intégrer l'IA ;
- Le respect des règles de la propriété intellectuelle n'est pas pleinement assuré, notamment en matière d'entraînement

des modèles d'autorisation et de rémunération des ayants droit, de protection des catalogues et de statut des créations assistées ;

- Les débats persistent notamment sur la détection et le traitement des œuvres 100 % IA.

Des perspectives sur toute la chaîne de valeur

L'IA peut ouvrir des perspectives dans tous les métiers : création, édition, production, distribution, diffusion, gestion des droits, marketing et développement d'artistes. Les bénéfices attendus portent sur :

- La stimulation de la créativité et l'exploration possible de nouvelles esthétiques ;
- L'automatisation de tâches répétitives, permettant un recentrage sur la valeur artistique ;
- L'optimisation du marketing et de la promotion ;
- La transformation de l'expérience d'écoute ;
- La simplification de l'analyse et de la gestion des données ;
- L'accès facilité au marché pour les nouveaux entrants grâce à des outils abordables.

Un impact différencié sur les métiers

Les postes comportant des tâches standardisées sont les plus exposés à l'automatisation. L'étude insiste sur la montée en puissance de **profils hybrides**, combinant compétences artistiques et technologiques, et sur la **nécessité d'investir dans la formation initiale et continue**.

Le CNMLab, laboratoire d'idées du Centre national de la musique, a publié en 2025 un recueil intitulé *Musique et territoires*. Cet ouvrage numérique, librement accessible en ligne, rassemble des articles de chercheurs et chercheuses ainsi que des entretiens avec des professionnelles et professionnels du secteur.

À la découverte du 4^e recueil du CNMLab « Musique et Territoires »

CONCILIER RAYONNEMENT CULTUREL ET COHÉSION TERRITORIALE

La musique façonne nos territoires en créant des espaces de rencontre et d'imaginaires partagés, tout en révélant des dynamiques contrastées et des inégalités d'accès.

Ce 4^e recueil du CNMLab analyse comment initiatives, infrastructures et politiques publiques transforment les territoires à toutes les échelles, des festivals aux scènes locales, des villes aux zones rurales et ultramarines.

Cet ouvrage éclaire la diversité des expérimentations qui font des territoires de véritables leviers de développement pour l'écosystème musical français.

Les festivals illustrent comment l'attractivité se tisse dans le temps, grâce à une collaboration constante entre organisations et communautés. C'est aussi dans le quotidien que se dessinent les identités musicales : des articles explorent les cas des scènes rock alternatives, le rôle des disquaires, la persistance d'une centralité parisienne dans les collaborations dans le rap. Un autre éclairage est consacré à l'écosystème musical guadeloupéen, encore peu documenté, et interroge les relations entre patrimoine, création contemporaine et reconnaissance institutionnelle.

Les politiques publiques sont aussi observées, des crédits d'impôt à la décentralisation culturelle propice au spectacle vivant en zone rurale. Des initiatives écologiques montrent que le secteur musical peut innover face aux défis environnementaux.

Une étude de cas aborde l'écoute en levier de cohésion sociale lors d'une expérimentation en zone périurbaine. Deux entretiens complètent cette réflexion : l'un par la musique comme artisanat d'excellence, en insistant sur les savoir-faire locaux et leur transmission ; l'autre sur les conditions d'une démocratisation de l'accès à la culture en ruralité.

L'ouvrage souligne que les politiques musicales doivent intégrer les réalités locales, entre héritages et innovations, pour redéfinir les équilibres entre ancrages territoriaux et circulations globales. Le CNMLab joue ainsi son rôle de contributeur à l'animation du débat public, en donnant des clés de lecture pour penser l'avenir des territoires de la musique.

Action territoriale

L'année 2025 a été marquée par un contexte budgétaire territorial tendu, lié au désengagement progressif de certaines collectivités locales dans le soutien aux politiques culturelles. La Région Pays de la Loire en constitue une illustration marquante, avec une baisse drastique de ses financements à la musique et son désengagement du contrat de filière régional musiques actuelles. Au-delà du financement, les contrats de filière musiques actuelles demeurent un outil essentiel de concertation entre le CNM, les partenaires publics régionaux et les professionnelles et professionnels.

En 2025, le CNM poursuit son soutien à la structuration et au développement du secteur ultramarin via notamment le fonds musique Outre-mer (600 k€), la reconduction pour deux ans de la convention de partenariat avec les services déconcentrés de l'État et la participation aux États généraux de la musique en Guyane.

Avec sa collection « Répertoires », les Éditions du CNM posent un nouveau regard sur le patrimoine musical français.

Publication du livre *L'industrie musicale en France (1850-2000)*

RÉPERTOIRE S



La sortie en novembre 2025 de *L'industrie musicale en France (1850-2000)*. Une *histoire technique, économique et culturelle de l'enregistrement sonore* marque l'amplification de l'offre éditoriale du Centre national de la musique.

Comment la voix humaine a-t-elle été captée pour la première fois ? Quelle place la France a-t-elle eue dans l'essor mondial de l'industrie phonographique ? Quelles tensions ont traversé les relations entre producteurs, artistes et diffuseurs ? Comment les supports (du cylindre au disque compact) ont-ils influencé l'écoute, la création et la commercialisation de la musique ? L'auteur Marc Kaiser retrace avec précision la construction d'une filière devenue aujourd'hui centrale dans nos pratiques culturelles.

S'appuyant sur une documentation rigoureuse et de nombreuses archives rarement exploitées, cet ouvrage propose une lecture complète et structurée de l'évolution de l'enregistrement sonore en France, et donne à voir les multiples facettes d'une industrie à la croisée de l'art, de la technique, du droit et du commerce.

Les Éditions du CNM proposent depuis 2020 des guides pratiques « Métiers de la musique » à destination des professionnelles et professionnels du secteur. En 2025, **son catalogue s'enrichit avec la collection patrimoniale « Répertoires »**, qui a pour vocation de perpétuer et de transmettre l'histoire de la filière musicale française, en publiant des ouvrages sur ses lieux, ses métiers, ses techniques (cabarets, studios d'enregistrement, salles de spectacle, auteurs-compositeurs et autrices-compositrices, entrepreneurs de spectacle vivant, etc.).

D'autres projets « Répertoires » ont été déployés, dont un catalogue des photographies de Frédéric Stucin sur les cabarets contemporains français, accompagné d'un préambule de la chercheuse Camille Paillet, qui verra le jour le 10 septembre 2026.

Depuis 2025, les livres des Éditions du CNM sont distribués par Pollen, l'acteur de référence de l'édition indépendante. Pollen touche l'ensemble du réseau de librairies françaises (plus de 3 500 points de vente), renforçant ainsi le maillage territorial et la visibilité des ouvrages du CNM.

Les Éditions du CNM

3 348


livres vendus

+16%

75 600 €

de chiffre d'affaires

+15%

 **CNMboutique :**
Pour consulter
le catalogue
des Éditions du CNM

En complément de son catalogue riche d'une cinquantaine de modules, le centre de formation du CNM a imaginé, conçu et déployé en 2025 une plateforme innovante de cours en ligne.

L'autoformation, un nouvel outil pour monter en compétences et en connaissances

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR ACCOMPAGNER TOUS LES PROJETS PROFESSIONNELS

Investi d'une **mission d'information et de formation**, le CNM offre une gamme de services adaptés aux enjeux de la filière : ressources en ligne (fiches pratiques, podcasts), parcours de formation, rendez-vous de conseils personnalisés ou temps collectifs d'information (ateliers 360, webinaires, etc.). Ces outils visent le **développement des compétences et l'accompagnement du projet professionnel des acteurs et actrices de la filière** en lancement de carrière, en reconversion ou plus largement tout au long de leur parcours.

Pour la première fois, le CNM lance une nouvelle modalité de formation : **l'autoformation en ligne**. Accessibles à distance et en autonomie, ces parcours permettent aux apprenantes et apprenants de suivre à leur rythme les contenus spécifiques proposés.

UNE OFFRE ÉVOLUTIVE

Deux nouveaux parcours seront ajoutés chaque année, permettant d'acquérir les bases des principaux métiers de l'écosystème musical, et de se perfectionner sur des sujets plus pointus.

La plateforme peut être combinée à des formations en présentiel, ou hybrides entre activités synchrones et asynchrones, ainsi qu'à des espaces d'échange ou de visioconférence. Il est aussi possible de proposer un portail dédié aux équipes du CNM, ou à des partenaires.

DES CONTENUS PÉDAGOGIQUES ENRICHIS

Cette plateforme se distingue par son **approche pédagogique moderne, conviviale et intuitive**.

Les contenus sont produits grâce à des logiciels auteurs intégrant des fonctions d'accessibilité. Les parcours sont constitués d'activités et de contenus variés, incluant des interviews vidéo de professionnelles et professionnels en activité, des ressources multimédias, des schémas, des quiz et des cartes interactives.

Ainsi, les utilisateurs et utilisatrices peuvent progresser à leur rythme et valider leurs acquis lors d'une évaluation finale. À l'issue, une attestation de participation est transmise, ainsi qu'un certificat de compétences une fois les acquis confirmés. Enfin, des outils de mesure de satisfaction facilitent les retours sur la qualité des modules et leur adaptation permanente.

Un premier parcours pour découvrir l'écosystème musical

La formation **« Je découvre l'écosystème musical »** offre les clés de compréhension du secteur. Véritable cartographie des acteurs de la musique et des liens contractuels qui les unissent, ce parcours est destiné tant aux jeunes actifs et actives qu'aux professionnelles et professionnels déjà intégrés souhaitant structurer leur expérience et comprendre le rôle de leur entourage professionnel. Ce module est disponible sur la boutique en ligne du CNM.

Moyens et équipes du CNM au service de la filière



Déploiement d'un soutien puissant, mais bridé



DES RECETTES EN HAUSSE, GRIPPÉES PAR LE PLAFONNEMENT DES TAXES

Les recettes du CNM s'élèvent à 120,12 M€ (+ 16,6 %), principalement du fait de la forte dynamique des taxes.

La **taxe sur les spectacles vivants (TSV)** atteint 64,2 M€ en 2025 (+ 15 %), portée par :

- Une efficacité accrue du CNM dans le recouvrement, notamment de la taxe due pour les spectacles des Jeux olympiques de Paris 2024 ;
- Une dynamique du live musical et de variétés en France accélérée depuis mi-2025, en particulier du fait des très grandes jauges (stades et arénas) remplies par les tops artistes internationaux et français, à des tarifs de billetterie qui progressent fortement.

La fréquentation est plus accentuée en 2025 qu'en 2023-2024 avec 88 616 séances (soit + 0,9 %) et 39,71 millions d'entrées payantes (+ 11,4 %, hors spectacles des Jeux).

L'activité des très grandes jauges et des nouvelles salles de grande ou moyenne importance a été soutenue. Le Stade de France est passé de 5 à 19 concerts, l'Adidas Arena de 8 à 45 et le LDLC Arena de Lyon de 3 à 47.

Cette tendance à une concentration de l'offre est confirmée par le nombre de déclarants en recul : 3 623 structures vs 3 746 en 2024.

La montée en puissance d'esthétiques, tel que le rap et l'humour (7 M€ en 2025 vs 4,9 M€ en 2024) a également stimulé la taxe, qui devrait encore progresser en 2026. L'Île-de-France concentre l'essentiel de la croissance, avec une progression de 33 à 37,6 M€, hors événements olympiques.

La **taxe sur le streaming musical gratuit et payant (TSM)** atteint un produit net des frais de gestion prélevés par la DGFIP de 17,99 M€, à un niveau très proche du plafond d'affectation (18 M€).

Ce rendement confirme la montée en puissance du recouvrement, ainsi que la dynamique du marché du streaming musical par abonnement et sur les offres proposant un accès gratuit.

Le **dépassement du plafond de la TSV**, fixé en 2025 à 53 M€, entraîne un reversement de 11,2 M€ au budget de l'État en 2026, auquel s'ajoute une part de 60 % de droit de tirage, soit au total 14,9 M€ de décaissements supplémentaires.

La France Music Week a induit 3,2 M€ de subventions du ministère de la Culture. Son budget a été révisé à 4,8 M€, soit un reste à charge de 1,4 M€ absorbé grâce à des opérations exceptionnelles d'apurement des comptes du CNM.

La subvention pour charges de service public s'élève à 25,97 M€ (- 1 M€). Les Affaires étrangères ont alloué 600 k€ pour les actions internationales, soit + 300 k€ en fin d'année, en prévision des actions internationales de 2026. Les collectivités territoriales ont contribué pour 1,53 M€, un montant contraint par le contexte budgétaire local.

Les organismes de gestion collective contribuent pour 2,02 M€, en augmentation de 170 k€. Les remboursements d'aides annulées représentent 2,93 M€. Les recettes commerciales sont à 756 k€, en légère progression (+ 20 k€).

Les perspectives 2026 confirment la très forte dynamique des taxes et les tensions liées au mécanisme de plafonnement qui fragilise indubitablement le modèle de financement des aides.



DES DÉPENSES INTERNES MAÎTRISÉES ET DES SOUTIENS FINANCIERS CONTRAINTS

Le CNM clôt l'année 2025 avec un solde budgétaire déficitaire de - 3,94 M€, écart entre recettes de 120,12 M€ (en neutralisant celles écartées de la TSV fin 2024 de 5,74 M€, reversées début 2025), et dépenses de 118,3 M€. Ce solde **confirme le caractère bridé du budget d'intervention par le mécanisme de plafonnement des taxes.**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 10,13 M€ avec un taux d'exécution de 99,98 %. Les emplois atteignent une moyenne de 119,54 équivalents temps plein travaillés, proche du plafond de 121.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 12,17 M€, y compris celles de la France Music Week (4,8 M€). **Les investissements** sont en nette baisse à 0,26 M€, du fait d'économies et de reports de projets.

Au total, ces trois postes atteignent 17,76 M€, en deçà du niveau de 2024 (18,14 M€), malgré la hausse des charges fixes. Ce bon résultat est le fruit des actions d'optimisation des dépenses grâce au dialogue de gestion, et à une nouvelle stratégie d'achats. **Le CNM a fait preuve, une nouvelle fois, d'une grande rigueur dans la gestion de ses moyens courants.**

Les dépenses d'interventions financières représentent 95,5 M€ d'engagements en 2025, dans une année marquée par la réforme des aides, et diminuent de 5,8 M€ (- 5,5 %). Malgré la hausse des recettes fiscales, accélérée depuis mi-2025, le plafonnement n'a pas compensé cette baisse, **privant la filière d'une part croissante de ressources mutualisées.** Les écarts d'engagements sont importants, avec notamment - 12 M€ d'aides sélectives (- 8,6 M€ pour les aides sectorielles ; - 3,4 M€ pour les aides transversales).

S'agissant des aides sectorielles, les programmes au spectacle vivant (production, salles et festivals) enregistrent la plus forte baisse (- 6,5 M€). Tout comme les aides à l'écriture et à la composition (- 2,2 M€), à l'édition musicale (- 411 k€) et aux disquaires indépendants (- 104 k€).

Les aides à la musique enregistrée progressent de + 650 k€, grâce au nouveau programme d'aide automatique à la production phono. Les autres dispositifs sont en baisse (production phonographique - 2,3 M€ ; musique en images - 1,2 M€).

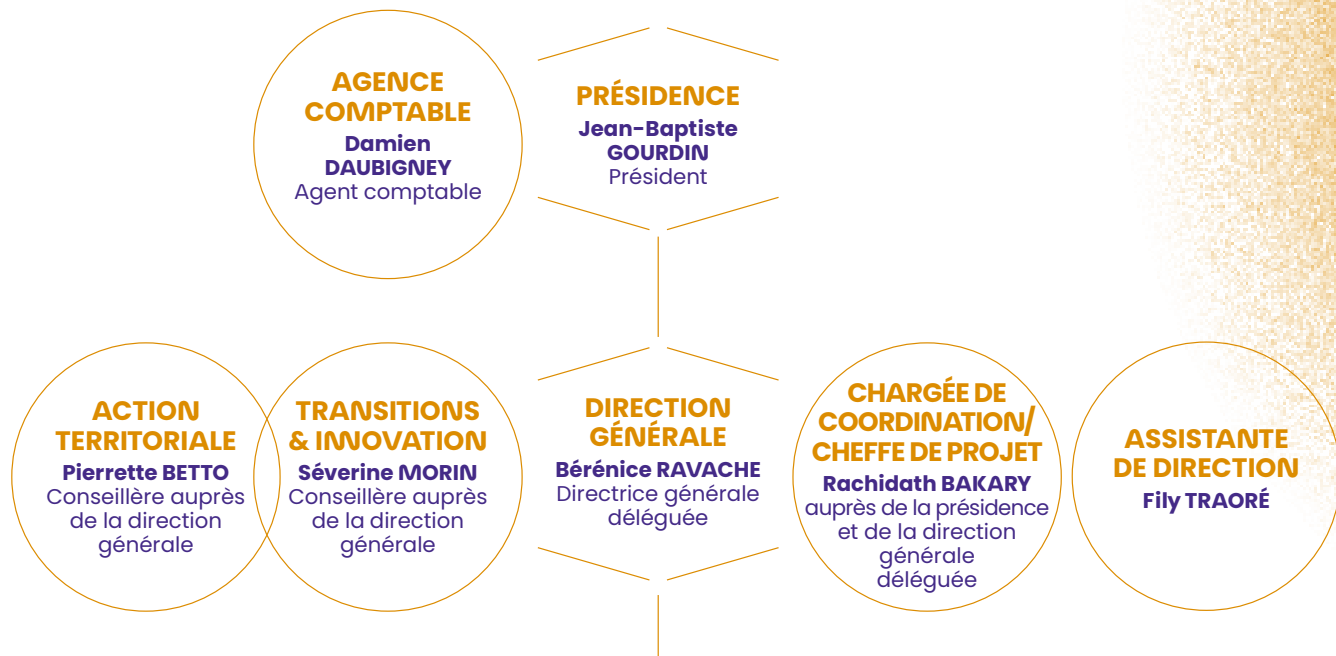
Les aides transversales aux entreprises décroissent le plus (- 2,5 M€). Le soutien structuration, transition et intérêt général diminue de - 560 k€, et les aides territoriales de - 861 k€. Les aides à l'international croissent (+ 431 k€), ainsi que celles à l'innovation (+ 60 k€).

L'exécution des droits de tirage est de 30,1 M€ (vs 31,7 M€). Les montants non consommés sont reprogrammés et mobilisables dans un délai de 3 ans.

Les dépenses du Plan lieux progressent à 12,7 M€ (vs 4,9 M€). Il s'agit de transformer durablement les lieux, salles et festivals, après une 1^{re} phase d'audits et d'études. Son solde (12 M€) devrait être intégralement engagé en 2026.

Ces données témoignent de la situation paradoxale d'un accompagnement financier de la filière en baisse, alors même que les recettes fiscales issues de cette filière augmentent sensiblement.

Équipes du CNM



ÉTUDES & PROSPECTIVE (DEP)

Théophile MEGALI
Directeur

Agrégation, traitement
& valorisation des données
Étude & évaluation
Veille & prospective

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)

Olivier GUILLEMOT
Secrétaire général

Ressources humaines

Sophie MOURAI
Directrice adjointe
administrative
et financière

Achats
Budget, contrôle
interne
Comptabilité

Véronique BÉRANGER
Directrice adjointe
à la fiscalité

Juridique
Perception
Crédits d'impôt

DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION & PARTENARIATS (DDCP)

Anne-Sophie BACH
Directrice

Développement commercial
Parcours usagers & conseil
Formation
Éditions & contenus
Communication
Partenariats
What the France

SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

Michel WAGNER
Directeur

Moyens généraux & accueil
Études & applications
des systèmes d'information
Support aux opérations

AFFAIRES EUROPÉENNES & DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Corinne SADKI
Directrice

Conseil, expertise projets
& international
Affaires européennes
Égalité entre les femmes
et les hommes

SOUTIEN AUX ARTISTES, AUX ENTREPRISES & AUX PROJETS (DSAEP)

Mary VERCAUTEREN
Directrice

Hortense TOUBLANC
Directrice adjointe

Entreprises – Festivals
Lieux & disquaires
Autrices·eurs – compositrices·eurs
& artistes-interprètes
Production phonographique,
musique en images & édition
Spectacle vivant

Le CNM place la QVCT au cœur de sa stratégie, essentielle au bien-être, à l'épanouissement et à la performance collective. Un plan d'action 2025-2027, coconstruit en interne, a été structuré autour de plusieurs axes clés.

Qualité de vie et des conditions de travail : un plan triennal

DIALOGUE ET RELATIONS SOCIALES

Un dialogue social ouvert a abouti le 6 novembre à la signature d'un **nouvel accord de négociation annuelle obligatoire (NAO)** sur les salaires, dans un contexte économique contraint. Un premier bilan social a également été établi.

Toutes les instances représentatives ont été renouvelées : **comité social et économique, délégation syndicale et élus salariés au conseil d'administration**. Ces élections ont connu un taux de participation de 82 %, témoignant de la vitalité du dialogue social.

L'ancienne équipe de représentantes et représentants des salariés a joué un rôle clé dans la construction, avec la direction, des fondations de la politique sociale. Le relais est passé à une nouvelle équipe représentative de la diversité des métiers et des directions, dans la continuité de la concertation.

La direction a déployé des actions visant à créer toujours plus de liens collectifs, en particulier lors du séminaire d'octobre 2025 dédié à la thématique de l'éthique professionnelle et des valeurs.

La fidélisation est en nette progression avec une baisse du *turnover* de 16,7 % en 2024 à 11,97 % en 2025.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le CNM a mis à jour son **document unique d'évaluation des risques (DUERP)** et s'engage dans un processus continu de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

L'absentéisme pour maladie fait l'objet d'une attention particulière et se maintient à un niveau bas, à 3,28 %. Différentes actions de prévention sont menées en ce sens, suite au nouveau contrat d'assurance de frais de santé et de prévoyance (Audiens).

PARCOURS PROFESSIONNELS ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Grâce à la structuration de ses outils depuis 2024 pour identifier les besoins, 262 actions de formation ont été réalisées auprès de plus de 140 personnes salariées.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET INCLUSION

Favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique est prioritaire. Le CNM s'engage notamment dans la **prévention contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS)** et accompagne la filière (conseil, formation et soutiens financiers). Le CNM s'attache à appliquer cette dimension en interne. Ainsi, toute l'équipe a été formée pour acquérir les fondamentaux en la matière – un parcours désormais obligatoire.

Enfin, le CNM œuvre en faveur des personnes en situation de handicap avec une première action de sensibilisation largement suivie.

L'index égalité professionnelle fait de nouveau apparaître un excellent résultat à 96/100, avec quelques écarts de rémunération en faveur des femmes.

Deux étapes majeures ont été franchies pour prioriser la feuille de route dédiée à la responsabilité sociétale de l'organisation (RSO) : le premier Bilan Carbone® du CNM a été publié, et un appui-conseil a été mobilisé en vue d'une labellisation RSE Z6000.

Un engagement accentué en faveur de la responsabilité sociétale de l'organisation

15 882
tonnes de CO₂

dont

95 %

liés aux activités de financement de structures et projets

et

5 %

vie de bureau, autres activités et partenariats

Par ailleurs, le plan de réduction des émissions carbone concerne les activités internes propres au CNM. Les émissions liées aux structures et projets financés par le CNM sont adressées à travers les critères d'éligibilité aux aides.

Au terme de son Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028, le CNM s'est doté d'un objectif opérationnel (n° 9) : « Conforter les progrès en matière de responsabilité sociétale des organisations ».

Outre la publication et la vigilance portée à l'évolution de son index égalité professionnelle femmes-hommes (voir p. 26) et le suivi dans un cadre contrôlé de ses consommations énergétiques, le CNM dispose désormais d'un indicateur de performance en matière de transition écologique.

UN BILAN CARBONE® ASSORTI D'UN PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CARBONE

Au-delà du rapportage annuel Services publics écoresponsables, auquel le CNM contribue chaque année depuis 2022, le **premier bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) a été réalisé en 2025.**

Ces travaux ont été menés conformément à la stratégie du ministère de la Culture, pour accélérer la transition écologique du secteur culturel — plus précisément dans la cible 1, qui stipule que tous les établissements publics du ministère justifient d'un bilan carbone daté de moins de trois ans dès la fin de l'année 2025.

À la lumière de ces résultats, dont la synthèse a été publiée sur le site de l'Ademe début 2026, un plan de réduction à l'horizon 2030 a également été acté.

Parmi les enseignements tirés de ce Bilan Carbone® : chaque salarié et salariée émet en moyenne 5 à 6 tonnes de gaz à effet de serre. Au rang des activités, les déplacements comptabilisés pour les formations et l'événementiel pèsent le plus. Pour la vie de bureau, les achats de biens et services (intrants) représentent 60 % des émissions.

En conséquence, le plan de réduction prévoit notamment d'agir sur les achats responsables (un chantier déjà lancé) et de veiller à une optimisation des activités de formation, d'événementiel et de déplacements (en particulier professionnels, ceux relevant des trajets domicile-travail étant très peu émetteurs).

L'AMBITION D'UNE LABELLISATION RSE Z6000

En parallèle de ces travaux, le CNM a bénéficié d'une mission d'**appui-conseil RSE**. En élargissant ses points d'observation à l'ensemble des piliers de la responsabilité sociétale des organisations, cette mission a mis en exergue le chemin déjà parcouru et à parcourir pour envisager une labellisation RSE Z6000.

Cette étape a également valorisé les avancées du plan qualité de vie et conditions de travail (QVCT) et permis de prioriser les nouvelles actions à mener avant la labellisation, qui devrait avoir lieu en 2028.

La gouvernance du Centre national de la musique repose sur un principe de concertation permanente avec l'ensemble des représentantes et représentants de la diversité des métiers et des esthétiques du champ de la musique et des variétés.

Instances du CNM



Annexes



Depuis 2022, toute personne ou structure souhaitant obtenir une aide du CNM doit y être affiliée. Cette démarche en ligne permet de vérifier leur régularité au regard des obligations fiscales et sociales et du respect du droit du travail. Elle a également pour objet de collecter des données, afin d'étudier les conditions d'activité économiques et sociales des entreprises du secteur.

Affiliation des professionnelles et professionnels

NOMBRE D'AFFILIATIONS

Après la création d'un compte et l'ouverture d'un espace professionnel, l'affiliation est la dernière étape du parcours en ligne pour accéder à la totalité des services du CNM.

En 2025, 6 215 demandes d'affiliation ont été validées, un chiffre stable par rapport à 2024 (6 481). Après des années marquées par une augmentation significative du nombre d'affiliées et d'affiliés en lien avec l'extension du champ de l'affiliation, 2025 marque le pas dans la droite ligne de 2024, et place le CNM dans un rythme normalisé.

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS

De manière générale, les répartitions des affiliées et affiliés restent stables par rapport à 2024 en ce qui concerne leur activité principale, leur forme juridique et leur implantation par région.

Sur l'ensemble des demandes d'affiliation reçues en 2025, les personnes morales représentent 71,5 % (4 443) et les personnes physiques 28,5 % (1 772). Il est intéressant de noter que, cette année encore, la Région **Île-de-France concentre 40,7 % du total des affiliés.**

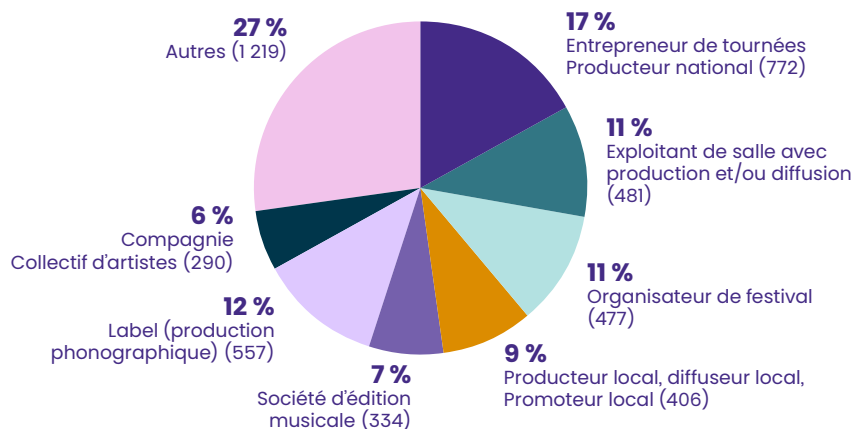
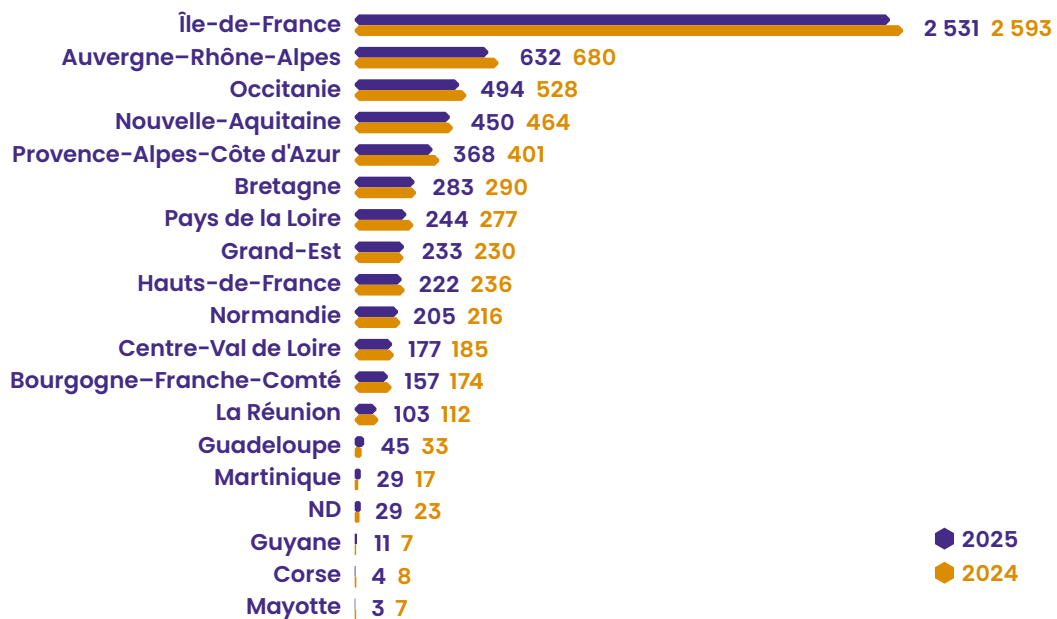
Arrivent ensuite les Régions Auvergne-Rhône-Alpes (10 %), Occitanie (8,5 %) et Nouvelle-Aquitaine (8 %) dans le même ordre que 2024.

À noter que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane voient leur nombre d'affiliations augmenter, contrairement aux autres Régions.

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE

Les personnes physiques affiliées au CNM ont toutes, sauf exception, une activité d'écriture ou de création musicale.

Un peu moins de la moitié des personnes morales affiliées au CNM (48 %) déclare appartenir au secteur du spectacle vivant. 19 % d'entre elles déclarent avoir comme activité principale la musique enregistrée (production phonographique et édition musicale). Les compagnies et collectifs d'artistes représentent quant à eux 6 % des affiliés.



La répartition 2025 des affiliés et affiliées confirme la tendance 2024, 40 % d'entre eux ont leur activité située en Île-de-France et 48 % des personnes morales ont une activité principale de spectacle vivant, les associations représentent près de 48 %, les sociétés commerciales 30 %, le reste est constitué de collectivités territoriales, d'établissement public et d'entrepreneurs individuels.

Les crédits d'impôt musicaux ont pour objectif de soutenir les projets d'investissement des entreprises de production d'œuvres phonographiques (CIPP), de spectacles vivants musicaux ou de variétés (CISV) et, depuis 2022, d'édition musicale (CIEM).

Crédits d'impôt musicaux

Au total, 6 266 demandes d'agrément ont été instruites en 2025 (+ 5,7 %). La sollicitation pour les trois crédits d'impôt reste importante, ce qui témoigne de la dynamique d'investissements dans la filière et de l'intérêt de ces dispositifs.

De façon globale, les demandes d'agrément définitifs progressent de 16 % entre 2024 et 2025. La tendance des demandes d'agrément provisoires est quasi stable (- 0,3 %) d'une année sur l'autre, mais avec des situations contrastées : on constate une tendance à la baisse pour les CISV et les CIEM, alors que les demandes et délivrances pour le CIPP sont en hausse.

La réception et la délivrance des agrément définitifs augmentent pour les trois dispositifs fiscaux, avec une croissance marquée pour le CIPP (+ 18 % de demandes réceptionnées et + 21 % pour les agrément définitifs octroyés).

Les premiers agrément définitifs du CIEM ont été délivrés durant l'année 2025. Leur nombre devrait augmenter plus nettement en 2026. Les demandes d'agrément définitifs du CIPP et du CISV devraient également croître, puisque les demandes d'agrément provisoires CISV et CIPP ont fortement progressé en 2023.

Dans la perspective de **l'évaluation des trois crédits d'impôt musicaux, menée au 1^{er} semestre 2026**, le service dédié du CNM a fourni en 2025 un important travail préparatoire sur les données utiles – en particulier le recensement de tous les primo-entrants jusqu'en 2024, ainsi que différentes synthèses sur l'activité des bénéficiaires pour évaluer l'impact de ces dispositifs fiscaux.

	CIPP		CISV		CIEM	
	Agréments provisoires	Agréments définitifs	Agréments provisoires	Agréments définitifs	Agréments provisoires	Agréments définitifs
Reçus en 2025	1 999	1 381	1 492	1 135	251	8
Acceptés en 2025	1 957	1 374	1 476	1 045	196	8
Nombre d'entreprises	595	595	509	398	53	3
TOTAL AGRÉMENTS INSTRUITS	3 380		2 627		259	
TOTAL AGRÉMENTS DÉLIVRÉS	3 331		2 521		204	
Dépense générée (agrément définitif accepté)	112 502 585 €	97 942 368 €	177 218 023 €	183 372 652 €	6 206 204 €	378 695 €
Dépense moyenne par projet	-	71 282 €	120 066 €	175 476 €	31 664 €	47 336 €
Dépense fiscale estimée	31 M€		42 M€		3 M€	

En 2025, le Centre national de la musique a réalisé et publié plusieurs études et ressources portant sur les différents secteurs de la filière musicale.

Études et ressources

Études récurrentes

[La diffusion live en 2024](#) ;
Spectacles de musiques actuelles et de variétés

[L'économie des festivals 2024](#) ;
Analyse budgétaire de 107 festivals de musiques actuelles et de variétés aidés par le CNM en 2024

[Bilan des festivals en 2025](#) ;
Musiques actuelles, classiques et contemporaines, humour, en partenariat avec le ministère de la Culture

[La diversité musicale en France](#) ;
Production phonographique et de clips, radio, télévision, streaming musical

[Certifications export 2024](#) ;

[État des lieux de la présence des femmes dans la filière musicale en 2023](#) ;
en partenariat avec Audiens, la Sacem et l'Adami

Études ad hoc

[Focus rap](#) ;
Écosystème musical français

[Étude sur l'IA dans la filière musicale](#) ;
État des lieux, perspective et analyse des impacts pressentis sur ses métiers

Étude des économies de la production phonographique des ensembles musicaux (non publié)

Fiche pratique

[Les contrats d'assurance du spectacle vivant](#) ;
par Antonella Spinella

Ressources sur les marchés internationaux de la musique

[Inde](#) ;

[Chine](#) ;

[Autriche](#) ;

[Italie](#) ;

[Mexique](#) (« promotion et marketing »), mis à jour

Fil de veille hebdomadaire

Publié tout au long de l'année, disponible sur le [site web du CNM](#) ;

Le CNMlab a également publié plusieurs travaux, dans différents formats, accessibles librement sur [cnmlab.fr](#)

Recueils

[Musique et territoires](#) ;
recueil CNMlab n°4

[Perspectives sur la structuration de la musique en Guadeloupe. De la scène à l'écosystème](#) ;
par Florabelle Spielmann

[Festivals de musiques et territoires. Cartographie, sociologie, économie](#) ;
par Julien Audemard, Aurélien Djakouane, Stéphane Laurent et Emmanuel Négrier

[Entretien avec Michaël Dian, Espace culturel de Chaillol](#) ;

[Comprendre la dynamique des scènes musicales. L'exemple de Black & Noir à Angers \(1988-1995\)](#) ;
par Jérôme Guibert

[Les crédits d'impôt musicaux : un outil au service des territoires](#) ;
par Michaël Spanu

[Le Hellfest Open Air Festival. Un levier d'attractivité territoriale](#) ;
par Corentin Charbonnier, Émilie Ruiz et Lise Bodin

[Écologie, musique et territoires. Penser l'empreinte territoriale du secteur musical à l'heure des bouleversements écologiques](#) ;
par Basile Michel

[L'Estafette : un projet en itinérance pour une fabrique des territoires ?](#) ;
par l'équipe DEDALE

[Entretien avec Gisèle Magnan, Les Concerts de poche](#) ;

[Les passions musicales ordinaires comme projet de territoire](#) ;
par Julie Oleksiak

[Géographie de l'innovation musicale à l'ère du streaming. Une analyse à partir des données de consommation de rap en France](#) ;
par Myriam Boualami

[Les disquaires indépendants à Lyon. Participation et impact dans l'émergence d'un territoire sonore](#) ;
par Thibault Jeandemange

Ondes courtes

[Une histoire de la création du CNM](#) ;
par Lucie Bouchet et Robin Charbonnier

[Actualiser le back catalogue. Redéfinir les temporalités de l'industrie musicale](#) ;
par Noé Latreille de Fozières

[Le marché de la nostalgie musicale. Quand le passé devient spectacle vivant !](#) ;
par Marc Bidan, Joan Le Goff et Sylvie Michel

Notes de lecture

[Sortir de la modernité et imaginer d'autres mondes. D'après Arts de la scène et musique dans l'Anthropocène](#) de François Ribac ;
par Tomas Legon

[Le personnel non créatif, clé d'une puissance renouvelée des majors ? D'après Corporate Life in the Digital Music Industry. Remaking the Major Record Label from the Inside Out](#) de Toby Bennett ;
par Philippe Bouquillion



Tableau d'exécution budgétaire

La présentation du CNM suit les principes de la gestion budgétaire et comptable publique. La fiscalité affectée correspond aux recettes de la taxe sur les spectacles vivants musicaux et de variétés (TSV) et de la taxe sur le streaming musical gratuit et payant (TSM).

En définitive, l'année 2025 confirme, comme en 2024, que le budget d'intervention du CNM auprès de la filière musicale et des variétés est malheureusement grippé et bridé par le mécanisme du plafonnement des taxes affectées – alors même que ces recettes fiscales issues du secteur musical ne cessent de croître, et que le CNM est attentif à une gestion rigoureuse de ses moyens courants.

Le plafonnement des taxes affectées au CNM le prive de la possibilité d'assurer pleinement, à due proportion de la dynamique des marchés de diffusion de la musique, son rôle de mutualisation et de redistribution. La finalité : soutenir le développement des projets et des acteurs de la filière partout en France et vers l'international.

DÉPENSES

	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
Personnel	10 126 080 €	10 126 080 €
Fonctionnement	12 169 017 €	12 000 396 €
Interventions	95 455 985 €	95 697 407 €
Investissement	257 475 €	520 672 €
TOTAL DÉPENSES	118 008 557 €	118 344 555 €

RECETTES

Fiscalité affectée	82 228 389 €
Subvention pour charges de service public	25 968 753 €
Recettes propres <i>dont organismes de gestion collective</i>	5 963 325 € 2 036 736 €
Autres financements de l'État	4 315 333 €
Autres financements publics	1 649 057 €
TOTAL DES RECETTES	120 124 857 €

Crédits

Président du CNM :
Jean-Baptiste Gourdin

Directrice du développement,
de la communication
et des partenariats :
Anne-Sophie Bach

Responsable des Éditions
et des contenus :
Pauline Garrone

Rédaction :
L'équipe du CNM

Conception graphique
et mise en pages :
Pollen Studio

Coordination et conception
éditoriale des textes :
L'Œil au Carré

Photos :
AP Antonia Albert (p. 8)
Chloé Le Ferrand (p. 14-15)
Eric van Nieuwland (p. 17)
Chloé Jeannot (p. 22)
Hannah Toegel (p. 24)
Hanny Naibaho (p. 29)
Alev Takil (p. 31)
Alexey-Ruban (p. 34)

Contact

Centre national
de la musique
151-157, avenue de France
75013 Paris

+33 (0)1 83 75 26 00
infos@cnm.fr
cnm.fr

 **Centre national
de la musique**

Dépôt légal : juin 2026
ISSN : 2801-880X